

MINISTÈRE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE MINISTÈRE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION DU CERTIFICAT PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse, la ministre des sports et des jeux Olympiques et Paralympiques,

Vu le code de l'éducation et, notamment, les articles L. 335-5 et L. 335-6,

Vu le code du travail, notamment l'article L. 6111-1,

Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre mer, à Mayotte et à Saint Pierre et Miquelon,

Vu le décret n° 2019-894 du 28 août 2019 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat en Guyane,

Vu le décret n° 2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre,

Vu le décret n° 2019-144 du 26 février 2019 portant création du certificat professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport,

Vu l'arrêté du 26 février 2019 portant organisation du certificat professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport,

Vu l'arrêté du 26/02/2019 portant création de la mention mention Animateur d'activités et de vie quotidienne du CPJEPS,

Vu le procès verbal établi à l'issue de la délibération du jury le 01/09/2023,

ARRÊTE

Article 1^{er}.- Le certificat professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, mention mention Animateur d'activités et de vie quotidienne est attribué aux personnes dont les noms suivent :

N° du diplôme	Date et lieu de naissance				
CP976230001	Madame	ABDALLAH ALLAOUI	Nasma	01/04/2000	Mamoudzou
CP976230002	Monsieur	ABDOU	Akram	15/04/2004	Mamoudzou
CP976230003	Madame	ABDOU COMBO	Soiouda	04/10/2000	Mamoudzou
CP976230004	Madame	ALI	Oissaan	13/08/2003	Mamoudzou
CP976230005	Monsieur	CHANFI	Fayçoil	23/04/2002	Mamoudzou
CP976230006	Monsieur	DAOUD	Abdourahamane	05/01/2002	Mamoudzou
CP976230007	Monsieur	DJOUMA	Hakim	03/04/2001	Mamoudzou
CP976230008	Madame	HOUMADI	Oumilhair	25/05/2003	Mamoudzou
CP976230009	Madame	IBRAHIM	Faouzia	21/04/2000	Mamoudzou
CP976230010	Madame	MADI ALI	Fatoumia	29/08/1998	Mamoudzou
CP976230011	Madame	OUIRDANE	Fayna	17/11/1999	domoni
		COMBO	***	25 2253	anjouan





MINISTÈRE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE MINISTÈRE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

Article 2.- Le recteur de région académique de Mayotte est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à MAMOUDZOU, le 01/09/2023

Pour le recteur de la région académique de Mayotte, La déléguée régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports

Madeleine DELAPERRIERE

